



SELECTION ET POSITIONNEMENT DES CANDIDATS

1. Sélection des candidats

Les prérequis des candidats à la formation animateur équitation :

- ✓ Être âgés de 16 ans minimum révolus
- ✓ Être titulaire de l'attestation « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou d'une attestation reconnue équivalente par la réglementation en vigueur,
- ✓ Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'équitation datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation
- ✓ Être titulaire d'une licence fédérale de pratiquant en cours de validité
- ✓ Être titulaire de l'un des diplômes suivants délivré par la FFE : Galop 6 de cavalier ou de pleine nature

La diversité des situations professionnelles propres aux activités équestres exige des compétences transversales pour assurer l'encadrement des différents modes de pratique en sécurité. D'une manière générale, et en garantissant la sécurité de tous, le profil du candidat sera également évalué au cours d'un entretien et d'une mise en situation pour apprécier :

- ✓ Sens de l'accueil
- ✓ Envie d'aller vers les autres, dont les enfants
- ✓ Goût des aventures collectives
- ✓ Enthousiasme
- ✓ Amour de la nature et des animaux
- ✓ Goût pour la vie en plein air

Une lettre de motivation et un CV seront demandés à tous les candidats.

2. Tests d'évaluation des candidats

Au cours de ces tests, les candidats devront :

- ✓ Montrer une réelle motivation et des aptitudes pour le métier préparé
- ✓ Présenter des aptitudes pour communiquer à l'oral et à l'écrit
- ✓ Présenter des aptitudes pour la vie et le travail en groupe, en équipe
- ✓ Posséder une capacité d'intégration dans une entreprise et dans la formation en alternance
- ✓ Posséder une certaine autonomie
- ✓ Maîtriser un vocabulaire technique de base
- ✓ Posséder un certain tact à cheval
- ✓ Présenter la capacité à financer sa formation ou les démarches entreprises pour trouver un financement.

Le jury de ces tests sera composé de Anne-Sophie CAMBOURIEU et Vanessa JORE pour chaque atelier.

Les candidats non retenus recevront des préconisations et des conseils de formation.



- Test d'équitation

Un niveau de maîtrise technique minimum est exigé :

- ✓ Le Galop 6 de cavalier ou le Degré 1.
- ✓ Pour la formation en apprentissage : être titulaire du Galop 5 de cavalier ou du Degré 1.

Le niveau de compétence technique d'entrée (Degré 1) se définit donc comme celui à partir duquel le candidat possède un niveau suffisant pour :

- Présenter un équidé juste et stable dans ses allures et son attitude
- Evoluer en totale autonomie et en sécurité

Déroulement du test :

Séance collective de 4 candidats maximum, à cheval, sur le plat et à l'obstacle, encadrée par un formateur. Elle correspond à une séance de travail type sur une ligne à l'obstacle (4f, 5f ou 6f) et/ou un enchaînement d'obstacles pour des cavaliers de niveau Galop 6.

La cavalerie sera celle du centre de formation ou celle appartenant au candidat.

Le but est de définir le niveau équestre et les capacités à progresser pendant la formation.

Seront évalués :

- ✓ La capacité d'écoute,
- ✓ Le respect des consignes,
- ✓ La qualité du contact, l'attitude et la souplesse du cavalier,
- ✓ La correction de la position, de l'assiette et du fonctionnement du cavalier,
- ✓ La correction dans l'emploi et l'effet des aides,
- ✓ La qualité de la préparation et de la réalisation des mouvements,
- ✓ La précision du tracé,
- ✓ La capacité à progresser

- Epreuve Ecrite

A l'aide d'un écrit sous forme de réponse à 2 questions ouvertes (rédaction d'une vingtaine de ligne par question) et d'un QCM, le candidat démontre ses connaissances théoriques en matière de réglementation, d'hippologie, de culture équestre, de connaissances professionnelles et dans le domaine de la communication écrite.



Questions ouvertes

- ✓ **LE FOND :**
 - ✚ Introduction : présentation du sujet + problématique, annonce de la démarche
 - ✚ Développement : cohérence générale, articulation logique, références, position personnelle argumentée, pertinence et justesse des éléments avancés.
 - ✚ Conclusion : bilan objectif et synthèse

- ✓ **LA FORME**
 - ✚ Equilibre des parties et paragraphes
 - ✚ Lisibilité
 - ✚ Concision

- ✓ **FRANCAIS**
 - ✚ Vocabulaire
 - ✚ Grammaire
 - ✚ Orthographe
 - ✚ Ponctuation

QCM = plus de 60% de réponses justes

- Entretien oral

Au cours d'un entretien avec le jury, d'une trentaine de minutes, le candidat devra présenter :

- ✚ son ressenti et bilan des autres tests (déroulement, auto évaluation...),
- ✚ sa capacité à appréhender la réalité du métier,
- ✚ sa motivation,
- ✚ ses qualités relationnelles et attitudes par rapport aux contraintes, aux autres individus et au groupe,
- ✚ sa perception du système pédagogique mis en place par l'organisme de formation
- ✚ son projet professionnel à moyen et/ou long terme
- ✚ son aisance dans la prise de parole.

- Positionnement du candidat

Lorsque la candidature est acceptée, il est formulé une proposition de parcours individuel de formation (PIF) permettant la validation de l'intégralité de la certification professionnelle mentionnée au paragraphe I-1 du règlement « animateur d'équitation » de la FFE.



La proposition de parcours individuel de formation comprendra :

- ✚ Les modules de formation proposés et les volumes horaires associés permettant d'identifier pour chacun d'entre eux les allègements ou les renforcements proposés ;
- ✚ Le volume horaire de stage pratique ;
- ✚ Un calendrier prévisionnel permettant d'identifier les périodes de formations théoriques et les périodes de stage pratique ;
- ✚ Un devis faisant apparaître le cout global du parcours de formation intégrant les frais liés à la présentation aux certifications et le cout par module de formation.
- ✚ Le cas échéant et selon les modalités de financement envisagées par le candidat, tout document complémentaire exigé par la réglementation en vigueur ou l'organisme susceptible de participer au financement du parcours de formation.

Avant la date effective d'entrée en formation, le candidat signe un contrat ou une convention de formation conforme à la réglementation en vigueur au jour de la signature.

Avant la date d'entrée effective en formation, il sera constitué pour chaque candidat un dossier comprenant :

- ✓ Une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité
- ✓ La licence fédérale compétition division « club » en cours de validité au jour de l'inscription
- ✓ Copie de l'attestation de formation « prévention et secours civique de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ou attestation de formation reconnue équivalente par la réglementation en vigueur au jour de l'inscription
- ✓ Une copie des pièces justifiant de la satisfaction aux exigences préalables pour l'entrée en formation

Une attestation de complétude du dossier d'inscription du candidat sera adressée à la FFE en précisant la date effective d'entrée en formation et le détail des modalités du parcours de formation.